

Avenant n°2 au marché 2024-11

Objet du marché : Rénovation et extension de l'école élémentaire de Tilh
Lot n°05 – Plâtrerie

Marché passé entre **Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans**
156 route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE

Et La Société **FMS - 431 rue du château -40300 CAUNEILLE**

- Marché n°2024-11 du 09 juillet 2024 : 86 452,53€ HT soit 103 743,04€ TTC.
- Avenant n°1 au marché n°2024-11 du 10 juillet 2025 : -120€ HT soit -144€ TTC

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant, passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, a pour objet la prise en compte de prestations en plus value (pose d'une ossature avec plaque haute résistance afin de lutter contre l'humidité de la salle de classe n°1) pour un montant de + 1 593,50€ HT soit + 1 912,20€ TTC.

Le devis correspondant est joint en annexe.

Montant de l'avenant n°2 : + 1 593,50€ HT soit + 1 912,20€ TTC soit une augmentation de 1,70% du montant initial du marché après avenants n°1 et 2.

Montant du marché après avenant n°2 :

Montant HT : 87 926,03€

TVA : 17 585,21€

Montant TTC : 105 511,24€

ARTICLE 2

Toutes les clauses du marché initial et le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de discordance.

Fait à Peyrehorade, le.....
En 1 exemplaire original

Le titulaire

**La Communauté de communes du Pays
d'Orthe et Arrigans**

COMU CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

156 RTE DE MAHOUMIC

40300 PEYREHORADE

France

TVA: FR05200069417

Devis # S08563

Votre référence : Appel d'offre

Date du devis :

Date d'échéance : 29/09/2025

Vendeur : FMS - MY WORK

TILH - Avenant 1

01/07/2025

La facture sera éditée au nom de l'adresse de facturation indiquée sur ce devis.

Pour toute modification, merci d'envoyer les informations par mail à admin.adv@fms-ea.com en parallèle de la validation du devis.

--> Aucun retard de paiement ne pourra être accepté pour cette raison.

PRESTATION	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TAXES	MONTANT
RENOVATION ET EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE TILH , 53 Av. de la Poste, 40360 Tilh					
Sous-total					0,00 €
PLATERIE - ISOLATION - Avenant 1					
PLATRERIE - ISOLATION / MWK	Approvisionnement de chantier	1,0000 ft²	250,000	20%	250,00 €
PLATRERIE - ISOLATION / MWK	Pose d'une ossature avec plaque haute resistance	31,0000 m²	38,500	20%	1 193,50 €
PLATRERIE - ISOLATION / MWK	Nettoyage chantier et rapatriement matériel	1,0000 ENS	150,000	20%	150,00 €
Sous-total					1 593,50 €

Montant hors taxes	1 593,50 €
TVA 20%	318,70 €
Total	1 912,20 €

Les contrats d'achat de biens et services conclus auprès d'entreprises adaptées (EA) peuvent être valorisés au titre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH). Ces actions ne rentrent pas dans le calcul de votre taux d'emploi mais sont prises en compte sous forme de déduction à la contribution financière due lorsque le taux d'emploi de personnes handicapées est inférieur à 6%.



FACILITIES MULTI SERVICES

Créateur de possibles

ENTREPRISE ADAPTÉE & SOLIDAIRE - AGREMENT N°EA17-72

Facilities Multi Services

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 040-200069417-20250929-2025_114-DEmne



Dans cette hypothèse, le montant à déduire de la contribution brute (avant déductions) équivaut à 30% maximum du Chiffre d'Affaires Utile réglé par l'entreprise à l'Entreprise Adaptée.

Tout retard ou défaut de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues ainsi que le paiement de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal sur la base des sommes non réglées, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros

[Lien vers CGV My System / My Vet / My Work](#)

[Lien vers CGV My Log](#)

La validation du devis emporte adhésion aux CGV applicables

Condition de paiement : 30 jours, par virement